



Le 10 août 2025

N°Cristal 09 69 36 45 45  
APPEL NON SURTAXE

M1701  
Mademoiselle ESTONAT CELIA  
32 RUE DES ECOLES  
77170 BRIE COMTE ROBERT

## Objet : Attestation d'Assurance Scolaire et de Responsabilité Civile

Mademoiselle ESTONAT,

Vous trouverez ci-joint l'attestation justifiant que les bénéficiaires sont assurés pour :

- les dommages qu'ils peuvent causer à autrui,
- et leurs propres dommages en cas d'accident survenu lors d'une activité scolaire ou extra scolaire.

Cette attestation est à remettre à l'établissement scolaire.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions de croire, Mademoiselle ESTONAT, à l'expression de notre considération distinguée.

PS : Nous accordons la garantie "assurance scolaire" jusqu'à ce que le(s) bénéficiaire(s) assuré(s) atteigne(nt) l'âge de 25 ans.

Votre assureur

Vous avez la possibilité de télécharger et d'imprimer votre attestation d'assurance scolaire et bien d'autres attestations auprès de votre conseiller en agence ou depuis votre espace bancaire personnel en ligne, rubrique "Assurances" depuis la consultation de votre contrat.



ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET DE RESPONSABILITE CIVILE  
ANNEE 2025 - 2026

ASSURANCE HABITATION, un contrat de BPCE  
Assurances IARD distribué par la Caisse d'Epargne

BPCE Assurances IARD, 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS, entreprise régie par le Code des assurances, certifie que :

- Mademoiselle ESTONAT CELIA

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'assurance habitation qui possède les caractéristiques suivantes :

- Numéro de contrat : 017893525
- Date de l'effet : 11/07/2025
- Date d'échéance anniversaire : 01/07

**Enfants désignés :**

KAYWAN ESTONAT, né(e) le 07/11/2019  
RAYAN ESTONAT, né(e) le 23/12/2011

Ce contrat couvre, conformément aux directives de l'Education Nationale :

- **Responsabilité Civile** : La responsabilité civile personnelle des enfants pour les dommages matériels et corporels causés à autrui
- **Individuelle Accident** : le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente ainsi que le remboursement des frais de santé en couverture des accidents corporels dont les enfants pourraient être victimes au cours des activités scolaires et extra-scolaires.
- **Frais de rapatriement** : les frais de rapatriement survenus à la suite d'un décès ou d'un accident dont les enfants pourraient être victimes pendant des activités scolaires, sportives et socioculturelles organisées par l'établissement scolaire.

Les garanties Individuelle Accident et frais de rapatriement s'exercent dans le monde entier pour les séjours de moins d'un an, et la garantie Reponsabilité Civile pour les séjours de moins de 6 mois.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur, sous réserve du paiement des primes et de la reconduction du contrat. Elle est valable à compter du 11/07/2025 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire.

Fait à Paris :  
Le 10 août 2025

Par délégation de BPCE Assurances IARD



Scissors icon  
Votre assureur : BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET DE RESPONSABILITE CIVILE  
ANNEE 2025 - 2026

ASSURANCE HABITATION, un contrat de BPCE  
Assurances IARD distribué par la Caisse d'Epargne

BPCE Assurances IARD, 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS, entreprise régie par le Code des assurances, certifie que :

- Mademoiselle ESTONAT CELIA

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'assurance habitation qui possède les caractéristiques suivantes :

- Numéro de contrat : 017893525
- Date de l'effet : 11/07/2025
- Date d'échéance anniversaire : 01/07

**Enfants désignés :**

KAYWAN ESTONAT, né(e) le 07/11/2019  
RAYAN ESTONAT, né(e) le 23/12/2011

Ce contrat couvre, conformément aux directives de l'Education Nationale :

- **Responsabilité Civile** : La responsabilité civile personnelle des enfants pour les dommages matériels et corporels causés à autrui
- **Individuelle Accident** : le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente ainsi que le remboursement des frais de santé en couverture des accidents corporels dont les enfants pourraient être victimes au cours des activités scolaires et extra-scolaires.
- **Frais de rapatriement** : les frais de rapatriement survenus à la suite d'un décès ou d'un accident dont les enfants pourraient être victimes pendant des activités scolaires, sportives et socioculturelles organisées par l'établissement scolaire.

Les garanties Individuelle Accident et frais de rapatriement s'exercent dans le monde entier pour les séjours de moins d'un an, et la garantie Reponsabilité Civile pour les séjours de moins de 6 mois.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur, sous réserve du paiement des primes et de la reconduction du contrat. Elle est valable à compter du 11/07/2025 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire.

Fait à Paris :  
Le 10 août 2025

Par délégation de BPCE Assurances IARD



Scissors icon  
Votre assureur : BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).